

Annexe 4 : détail des mesures accompagnatrices

Toute action destinée à éradiquer les pollutions donc à améliorer la qualité des eaux du bassin versant de la Bresle

**Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle**

**MESURE
ACCOMPAGNATRICE**

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Tous les habitats et les espèces du site.
Objectifs	<p>Une des principales causes de la dégradation des milieux et de la disparition des espèces étant la baisse de la qualité des eaux à l'échelle du bassin versant, les usages et coutumes actuels dans quelque domaine que ce soit (agricole, urbanisme, industriel, ...), doivent être revus pour arriver à une qualité d'eau la meilleure possible qui puisse satisfaire aux usages les plus restrictifs dans ce domaine.</p> <p>La prise en considération du Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE), du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), document de planification de la gestion de l'eau sur le bassin versant et des lois et règlements en vigueur (directive DCE,...) sont des préalables indispensables à l'objectif de bonne qualité des eaux tel qu'imposé à l'horizon 2015..</p>

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Tout le bassin versant.
------------------------------	-------------------------

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	EPTB Bresle, communautés de communes, communes, associations syndicales, industries, agriculteurs, particuliers...
Moyens	SDAGE Seine Normandie, SAGE de la Bresle, Contrat d'agriculture durable (CAD), Plan locaux d'urbanismes (PLU), normes et règlements dans ce domaine,...
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	Agence de l'eau, Europe (fonds structurels européens), conseils généraux, Etat, conseils régionaux.

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	<p>- Réalisation d'études et de travaux visant à limiter voire annihiler les pollutions de toute nature.</p> <p>Exemple d'action en cours</p> <p>- Accompagnement financier de la part de l'EPTB Bresle sur le bassin versant auprès des agriculteurs pour éviter/limiter les ruissellements et le relargage des nitrates en provenance des terres nues en hiver : incitation à couvrir les cols avec des espèces adaptées type moutarde etc...</p> <p>Exemple d'actions possibles :</p> <p>- Modifications des pratiques culturales agricoles (phyto, ferti,...), soutien au maintien de l'herbe et à l'élevage sur le bassin de la Bresle.</p> <p>- Amélioration des process industriels très polluants et recherche de solutions non polluantes.</p> <p>- Amélioration ou mise en place de(s) système(s) de traitements des stations d'épuration de la vallée,</p> <p>- Sensibilisation des utilisateurs de phytosanitaires hors milieu agricole : SNCF, Départements, communes...</p> <p>-.....</p>
---	---

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrôles qualitatifs conséquents des eaux souterraines et de surface. ➤ Nombre de réunion du comité de pilotage. ➤ Suivi du programme pluriannuel de mise en œuvre des actions.
--

Toute action destinée à éradiquer à juguler les ruissellements et les érosions du bassin versant de la Bresle

Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle

MESURE
ACCOMPAGNATRICE

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Tous les habitats et les espèces du site.
Objectifs	<p>La dégradation des milieux s'expliquent aussi par une absence de maîtrise quantitative de l'eau arrivant sur le bassin versant. Ces arrivées massives, en raison d'une topographie forte, d'une imperméabilisation exagérée des sols, d'une inadéquation des couvertures de sols eu égard aux risques, entraînent des ruissellements et des érosions de sols sur le bassin versant.</p> <p>Les conséquences de ces événements se faisant sentir <i>in fine</i>, sur l'écosystème aquatique et ses composantes dont notamment les espèces piscicoles, les crustacés et la macrofaune benthique. Préserver les espèces aquatiques tout comme les habitats humides annexes (zones humides) impliquent de maîtriser le plus possible en amont de bassin versant, les flots de matières en suspension qui seraient susceptibles de venir bouleverser l'équilibre du milieu.</p> <p>Là encore, les SDAGE Seine Normandie et le SAGE de la Bresle seront chargés de décliner les grandes orientations nécessaires à cette maîtrise sur le bassin versant.</p>

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Tout le bassin versant.
------------------------------	-------------------------

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	EPTB Bresle, communautés de communes, communes, associations syndicales, industries, agriculteurs, particuliers...
Moyens	SDAGE Seine Normandie, SAGE de la Bresle, Contrat d'agriculture durable (CAD), Plan locaux d'urbanismes (PLU), normes et règlements dans ce domaine,...
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	Agence de l'eau, Europe (fonds structurels européens), conseils généraux, Etat, conseils régionaux.

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	<p>- Réalisation d'études, de travaux ou d'actions visant à limiter voire annihiler les ruissellements et les érosions sur le bassin versant.</p> <p>Exemple d'actions en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation de la part de l'EPTB Bresle auprès des communes, à gérer les eaux pluviales au niveau parcellaire : incitation qui se fait dans le cadre d'un avis rendu sur les permis de construire, les certificats d'urbanisme, ... mais aussi préventivement dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme sur les communes du bassin versant (PLU, ...). - Accompagnement financier de la part de l'EPTB Bresle sur le bassin versant auprès des agriculteurs pour éviter/limiter les ruissellements des terres nues en hiver : incitation à couvrir les cols avec des espèces adaptées type moutarde etc... <p>Exemple d'actions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et travaux au niveau à l'échelle des sous bassins versants ou du bassin versant de la Bresle de lutte contre les ruissellements et de définition des mesures de mise en œuvre. - Réflexion sur la réalisation d'une plaquette par l'EPTB Bresle de sensibilisation à la gestion des eaux pluviales, à destination des élus locaux, particuliers et aménageurs. - Sensibilisation auprès des agriculteurs à réhabiliter les haies, les mares, ...
---	---

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Contrôles qualitatifs conséquents des eaux souterraines et de surface.
- Nombre de réunion du comité de pilotage, nombre de rencontres.
- Suivi du programme de mise en œuvre des actions.

Toute action permettant la préservation des zones humides du bassin versant de la Bresle

**Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle**

**MESURE
ACCOMPAGNATRICE**

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)* Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ***** Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	91E0*-1 et 9 6430-1 et 4 ***** 1044
Objectifs	Les zones humides constituent un réservoir de biodiversité : les préserver permettra de préserver les espèces qui en tirent un bénéfice au cours de leur cycle de vie (insectes, mammifères,...).	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Lit majeur du cours d'eau.
------------------------------	----------------------------

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	EPTB Bresle, communautés de communes, communes, associations syndicales, industries, agriculteurs, particuliers...
Moyens	SDAGE Seine Normandie, SAGE de la Bresle, Contrat d'agriculture durable (CAD), Plan locaux d'urbanismes (PLU), normes et règlements dans ce domaine (loi DTR notamment qui proclame que les zones humides sont d'intérêt général),...
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	Agence de l'eau, Europe (fonds structurels européens), conseils généraux, Etat, conseils régionaux.

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	<p>- Réalisation d'études, de travaux ou d'actions d'acquisition visant à protéger les zones humides sur le bassin versant.</p> <p>Exemple d'actions générales à promouvoir rapidement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les zones humides sur le bassin versant de la Bresle ; la loi ouvre la possibilité de délimitation officielle des zones humides par le préfet de façon à permettre une meilleure application de la nomenclature sur l'eau, pour les zones qui présentent un intérêt écologique, paysager, touristique, cynégétique et pour la gestion intégrée des bassins versants. Le SAGE peut quant à lui délimiter des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau c'est-à-dire qui contribue à préserver la ressource. <p>Exemple d'actions particulières à promouvoir dans le cadre de politiques de sensibilisation (agriculteurs, communes, particuliers,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas retourner, ne pas drainer, ne pas remblayer, ne pas construire en zones humides, - Ne pas réaliser d'aménagement brutal du cours d'eau et des berges (recalibrages, artificialisation,...). - Ne pas planter de peupliers, - Ne pas utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien. - ...
---	---

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Surface de zone humide protégées.
- Etablissement et suivi d'un programme de protection des zones humides à l'échelle du bassin versant.

Isoler les ballastières présentes dans le lit majeur

Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle

MESURE
ACCOMPAGNATRICE

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	1092
	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
	Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	1106
	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Objectifs	Les impacts thermiques et biologiques des ballastières en communication peuvent être dommageables pour la vie aquatique notamment des espèces piscicoles d'un cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie. Eviter les communications entre les deux milieux est indispensable.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Lit majeur du cours d'eau.
------------------------------	----------------------------

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	Exploitants de carrières, propriétaires des plans d'eau (communes, particuliers, sociétés,...
Moyens	
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	- Réalisation d'études, de travaux ou d'actions permettant de clore les ballastières.
	Exemple d'actions à promouvoir : - Indiquer dans le cadre d'une exploitation ou d'une réhabilitation de carrières, que l'absence de communication entre le plan d'eau et le cours d'eau est obligatoire, - Etudes d'impact pour clore les principales ballastières produisant un impact sur le milieu. - ...

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Nombre de plans d'eau ne relarguant plus leurs eaux dans les cours d'eau.

Programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des milieux naturels

**Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle**

**MESURE
ACCOMPAGNATRICE**

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Tous les milieux et les espèces du site.
Objectifs	Favoriser la préservation et/ou la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Lit majeur du cours d'eau.
------------------------------	----------------------------

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	Associations syndicales, CRPF, FDPPMA, particuliers...
Moyens	SDAGE Seine Normandie, SAGE de la Bresle,
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	Agence de l'eau, Europe (fonds structurels européens), conseil régional.

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	<p>Un programme pluriannuel d'entretien va permettre d'apprécier après un diagnostic initial les efforts à faire pour maintenir ou sauvegarder des habitats et des espèces d'intérêt européen. :</p> <p>Exemple d'actions en cours et à promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de plan simple de gestion sylvicole (PSG) est un « plus » pour une gestion durable des forêts. Ces PSG sont obligatoires pour les boisements de plus de 25ha. Il existe aussi la possibilité de mettre en œuvre d'un code de bonnes pratiques sylvicoles qui est plus adapté pour les petites surfaces de bois (inférieur à 25ha) pour lesquels il n'y pas d'obligations de mettre en place un PSG. - La généralisation des plans de gestion (programme pluriannuel d'entretien, plan simple de gestion) des milieux aquatiques est également à développer sur les cours d'eau du bassin versant n'en étant pas encore dotés. - ...
---	--

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Suivi des populations d'espèces et des surfaces des habitats maintenus.
- Evolution de la qualité des habitats naturels.

Maintien ou renforcement de populations de lapin sur pelouse

Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle

MESURE
ACCOMPAGNATRICE

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	6210
	*****	*****
	Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)	1065
Objectifs	Entretenir et diversifier les végétations de pelouses grâce à l'implantation du population de lapin de garenne. Contenir l'extension de certains habitats. Eviter la rudéralisation et limiter l'envahissement par les ligneux. Favoriser la survie des populations de damier de la Succise.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Périmètre d'intervention annexé au présent arrêté préfectoral.
------------------------------	--

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Nature du contractant	Propriétaires ou titulaires d'un droit (bail, convention, location...) couvrant la durée du contrat des parcelles concernées.
Eligibilité	- Quantification de la population présente par technique de dénombrement. - Concertation avec les représentants agricoles puis mise en place d'une convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs, les représentants des professionnels agricoles, les élus locaux et les représentants cynégétiques locaux. - Déclassement du lapin en tant que nuisible sur la commune. Visite de terrain avec tous les représentants signataires de la convention pour localiser les garennes existantes ou abandonnées, voire l'emplacement d'une garenne de substitution dite « artificielle » le cas échéant.
Cumul obligatoire	
Documents et enregistrements obligatoires	- Mesure accompagnatrice qui deviendra une mesure contractuelle si le cahier des charges de cette dernière est validé par un conseil scientifique régional du patrimoine naturel. - Diagnostic initial et cahier technique annexés au contrat.

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	- Remise en état d'une garenne « naturelle » et si impossible, réalisation d'une garenne « artificielle » clôturée avec grillage poulailler partiellement enterré (sur la base d'un plan fourni par la fédération des chasseurs) dont la localisation est décidée au vu du diagnostic et en concertation avec les signataires de la convention ci-dessus. Privilégier des matériaux issus du site (souches, branchages) - Lâcher(s) de lapins issus de souche pure, vaccinés et marqués (si effectif cunicole jugé insuffisant voire inexistant – cf. diagnostic initial) - Démontage de la garenne artificielle à l'issue du contrat. - Mise en place de filets de protection pour éviter les impacts du lapin sur les cultures attenantes. Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
---	--

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Nombre de contrats (sur le site Natura 2000).
- Nombre de garennes mises en place (sur le site Natura 2000).

**Aménagement des obstacles à la migration des poissons migrateurs :
restauration de la libre circulation des poissons migrateurs sur les autres
zones**

**Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle**

**MESURE
ACCOMPAGNATRICE**

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
	Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	1106
	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Objectifs	Permettre la libre circulation des poissons migrateurs et l'accessibilité aux zones de reproduction sur les secteurs qui ne sont pas sous le joug de la réglementation ni concerné par le périmètre Natura 2000. Il s'agit notamment de la Vimeuse, affluent picard de la Bresle, non classée au titre du L432-6 et qui n'appartient pas au périmètre Natura 2000.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Périmètre d'intervention annexé au présent arrêté préfectoral.
------------------------------	--

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	EPTB Bresle, syndicat du bassin versant de la Vimeuse, communautés de commune, communes, association syndicale, particuliers...
Moyens	SDAGE Seine-Normandie, SAGE de la Bresle, ...
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	Agence de l'eau, Europe (fonds structurels européens), conseil général, Etat, conseil régional. Obligation réglementaire : pas de majoration au titre de Natura 2000 pour les cours d'eau pour lesquels c'est une obligation. Voir avec les partenaires financiers potentiels et leurs règles de financement : de 40 à 100 %, valeur augmentant avec le gain écologique.

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	<p>Le rétablissement de la libre circulation peut se faire par différents moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En équipant les ouvrages de systèmes de franchissement (passe à poissons), - En ouvrant les vannages, lorsque ceux-ci deviennent franchissables ouverts, - En démontant totalement l'ouvrage, - En renaturant (rétablissement du cours d'eau dans son lit originel). <p>Conduite à tenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se baser sur les études réalisées par l'EPTB Bresle pour produire un avant-projet détaillé en adéquation avec la situation économique et écologique du site. - Suivi des compléments d'études par les organismes adéquats : DISE, ONEMA, DIREN, FDAPPMA76) qui valideront des critères minimaux pour l'aménagement. - Définition des règles d'aménagement et du modèle, paramètres techniques, emprise et coût de l'opération ; - Réalisation d'un document d'incidences indiquant les impacts sur l'écoulement, - Réalisation des aménagements.
---	---

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Nombre d'ouvrages aménagés
- Nouvelles surfaces de reproduction accessibles...

Aménagement d'une zone de transition au Tréport

Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle

MESURE
ACCOMPAGNATRICE

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
	Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	1106
	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Objectifs	Permettre aux espèces piscicoles migratrices de s'adapter plus facilement aux conditions environnementales post ou pré migrations.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Périmètre d'intervention annexé au présent arrêté préfectoral.
------------------------------	--

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	EPTB Bresle, CCI, communes...
Moyens	SDAGE Seine-Normandie, SAGE de la Bresle, ...
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	Agence de l'eau, Europe (fonds structurels européens), conseil général, Etat, conseil régional.

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	Réaménagement de la passe à poissons du Tréport en y associant une zone de transition de mélange des eaux permettant une adaptation du poisson, adulte ou smolt.
---	--

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Suivi des populations de poissons migrateurs.

Lutte contre les espèces animales invasives en milieu aquatique : rats musqués et ragondins

**Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle**

**MESURE
ACCOMPAGNATRICE**

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion *****	3260 *****
	Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	1092
	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
	Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>) Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1106 1163
Objectifs	Maintenir le bon état des habitats et des espèces de milieux humides. Réduire les populations afin d'améliorer la stabilité des berges et de pérenniser les travaux de restauration de ripisylves.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Périmètre d'intervention annexé au présent arrêté préfectoral.
------------------------------	--

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	Syndicats de bassin versant (SIBV), Association syndicale, particuliers...
Moyens	Réglementations, ...
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	AESN, Conseils généraux, ... Les financements existent dans le cadre d'une action déjà engagée par l'ASA Bresle sur son périmètre de compétence. Sur le reste du bassin et donc des cours d'eau ou bras non pris en compte par Natura 2000, cette mesure pourra être mise en place s'il existe un porteur de projet.

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la réglementation en vigueur. - Achat de cages pièges et définition d'un programme de piégeage. - Tenir un cahier de piégeage annuel précis : nombre de cages, localisation précise sur cartes, nombre de jours de piégeage, nombre de captures par espèces.
---	--

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cages pièges achetées - Nombre d'animaux piégés par campagne et par secteurs

Opération innovante : façonner une lisière étagée et diversifiée

Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle

MESURE
ACCOMPAGNATRICE

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130
	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	6210
	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roboretanae ou Ilici-Fagenion)	9120
	Hêtraies du Asperulo-Fagetum	9130
	*****	*****
	Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrum-equinum)	1304
	Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	1321
Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteini)	1323	
Grand murin (Myotis myotis)	1324	
Objectifs	Contrôler la prolifération de l'habitat forestier sur l'habitat pelousaire. Obtenir une lisière diversifiée de la strate herbacée à la strate arborée. Limiter l'homogénéisation de la lisière consécutive à un travail réalisé par bandes géométriques.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Périmètre d'intervention annexé au présent arrêté préfectoral.
------------------------------	--

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Nature du contractant	Propriétaires ou titulaires d'un droit (bail, convention, location...) couvrant la durée du contrat des parcelles concernées.
Eligibilité	- Linéaire supérieur à 50 mètres. - Lisières sur substrats calcaires prioritaires (lisières internes ou externes).
Cumul obligatoire	
Documents et enregistrements obligatoires	- Mesure accompagnatrice qui deviendra une mesure contractuelle si le cahier des charges de cette dernière est validé par un conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Diagnostic initial et cahier technique annexés au contrat.

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	- Pour parvenir à une stabilité de la lisière, on procédera par des entretiens plus ou moins récurrents entre les trois milieux définis en partant de la forêt : le milieu forestier > l'ourlet > la bande herbeuse. <ul style="list-style-type: none"> • Fauche annuelle de la bande herbeuse entre le 1^{er} et le 30 juin : on créera une bande d'espèces plutôt pionnières. Cette étape sera assurée par l'entretien de la pelouse dans le cas où c'est le milieu qui côtoie la forêt. • Fauche d'une autre bande (ourlet), tous les 2 à 3 ans pour permettre la mise en place de l'ourlet. • Eclaircie de la bordure du milieu forestier. Le but est d'augmenter l'éclaircissement au sol pour favoriser l'installation d'un couvert arbustif. Cette opération sera renouvelée lorsque le couvert de la strate supérieure sera reformé. Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.
---	---

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Linéaire de lisière contractualisé par rapport au linéaire de lisière éligible.
- Suivi écologique mis en œuvre dans le cadre du contrat (diversité de la flore évaluée à n+2 et n+5).
- Nombre de contrat signé.

Améliorer les connaissances des populations d'Agrion de Mercure, de Damier de la Succise et de l'Ecrevisse à pieds blancs

**Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle**

**MESURE
ACCOMPAGNATRICE**

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)	1044
	Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)	1065
	Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)	1092
Objectifs	Approfondir les connaissances des populations de ces espèces afin de mieux suivre l'évolution de leur population et l'impact des pratiques de gestion mises en oeuvre.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Périmètre d'intervention annexé au présent arrêté préfectoral.
------------------------------	--

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	EPTB Bresle, associations de nature, Etat, Conservatoire des sites naturels...
Moyens	Réglementations, ...
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	AESN (?), DIREN, Europe ?.....

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	Réalisation d'inventaires naturalistes avec projets de définitions de mesures de sauvegarde en lien avec les objectifs sur le site ou à proximité du site.
---	--

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Inventaire sur sites après au moins 3 ans de mise en œuvre de mesures de conservation.

Suivi scientifique des espèces piscicoles migratrices comme outil d'aide à la décision

**Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle**

**MESURE
ACCOMPAGNATRICE**

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
	Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
	Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	1106
	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Objectifs	Péreniser les stations de contrôle de l'ONEMA (Beauchamps et Eu), dispositifs de contrôle des montées et descentes des poissons migrateurs.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Périmètre d'intervention annexé au présent arrêté préfectoral.
------------------------------	--

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	ONEMA en partenariat avec l'EPTB Bresle, aidé financièrement par l'AESN, les conseils régionaux, la Fédération de pêche de Seine-Maritime.
Moyens	
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	AESN, EPTB Bresle, ONEMA, conseils régionaux et Fédération de pêche de Seine-Maritime.

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	<p>L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) assure depuis 1982 le suivi des stocks de poissons migrateurs de la Bresle au moyen de deux dispositifs de piégeage complémentaires situés respectivement sur les communes de Beauchamps (15 km de la mer) et de Eu (3 km de la mer).</p> <p>En 2006, une convention de partenariat a été signée entre le Conseil Supérieur de la Pêche et l'Institution Interdépartementale de la Bresle, afin d'assurer la continuité de la chronique, dans un contexte de difficultés financières pour le CSP. Dans ce cadre conventionnel, le suivi des migrateurs a bénéficié en 2007 d'un soutien financier des régions Haute-Normandie et Picardie, de la Fédération de la Seine-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.</p> <p>Le suivi des poissons migrateurs réalisé sur la Bresle est essentiellement ciblé sur les salmonidés migrateurs : truite de mer et saumon atlantique, avec comme objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'étudier les tendances à long terme, en terme d'effectifs mais aussi de paramètres démographiques (structure de populations, taux de survie en mer et en rivière). - d'en comprendre les mécanismes et d'en identifier les facteurs limitants, avec un intérêt particulier porté aux changements climatiques. - pour disposer de données objectives destinées à alimenter l'observatoire de l'environnement, et pour asseoir scientifiquement les politiques de gestion et de conservation de ces espèces à haute valeur halieutique et patrimoniale.
---	---

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Bilan annuel de l'évolution des populations piscicoles.

Etat des populations et approfondissement et de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaires non pris en compte dans le DOCOB

Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle

**MESURE
ACCOMPAGNATRICE**

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard (habitat prioritaire)	8160*
	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves	91F0
	*****	*****
	Vertigo moulinsiana (<i>Vertigo moulinsiana</i>)	1016
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	
Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	1166	
Objectifs	Approfondir les connaissances des habitats et / ou espèces connus en limite de site ou sur le site mais non étudiés lors des inventaires naturalistes en vue de leur intégration lors du renouvellement du DOCOB dans 6 ans.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Tout le bassin versant avec une priorité sur les communes concernées par Natura 2000.
------------------------------	---

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	Associations nature, syndicats, EPTB, CSNP, particuliers...
Moyens	
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	Etat, AESN, départements, conseils régionaux, Europe ?...

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	Réalisation d'inventaires naturalistes avec projets de définitions de l'état de conservation et de mesures de sauvegarde en lien avec les objectifs sur le site ou à proximité du site.
---	---

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Inventaire sur sites après au moins 3 ans de mise en œuvre de mesures de conservation.

Etudes ponctuelles des impacts d'un usage sur les habitats et les espèces du site Natura 2000

**Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle**

**MESURE
ACCOMPAGNATRICE**

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Tous les milieux et toutes les espèces.	
Objectifs	Meilleure compatibilité entre les usages et la préservation du site Natura 2000 pour tous types de milieux et d'espèces.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Tout le bassin versant avec une priorité sur les communes concernées par Natura 2000.
------------------------------	---

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	OTSI, CDRT, CDT, associations diverses, particuliers...
Moyens	Schémas directeurs en matière touristique ? Plan Départemental pour la Promotion et le Développement du loisir Pêche?
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	État ou AESN, CG, Conseils Régionaux de Haute Normandie et de Picardie (?), FDPMA 60, 76 et 80, FDC 60, 76 et 80,...

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	<p>Mise en place d'un protocole ou « code de bonnes pratiques » entre les structures concernées.</p> <p>Réalisation d'un état des lieux des pratiques et de leurs impacts sur le milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Typologie ; • Pressions actuelles et perspectives à venir ; • Gestion actuelle ; • Relations entre les structures en question ; • Propositions de gestion. • Souscription à la Charte Natura 2000.
---	---

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Suivi de la mise en application des protocoles par activité.

<i>Campagne de sensibilisation sur les moyens de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</i>	
Site Natura 2000 FR2200363 Vallée de la Bresle	MESURE ACCOMPAGNATRICE

OBJECTIFS POURSUIVIS	
Habitats et espèces	Tous les milieux et toutes les espèces dont en particulier les chiroptères qui jouissent de beaucoup d'a priori négatifs de la part de la population.
Objectifs	Sensibiliser des populations définies sur les moyens de préserver les espèces et les habitats inscrits à la directive habitats, faune, flore et présents dans la vallée.

PERIMETRE D'APPLICATION	
Territoires concernés	Tout le bassin versant avec une priorité sur les communes concernées par Natura 2000.

CONDITIONS DE REALISATION	
Nature de l'opérateur	EPTB Bresle, associations nature, syndicats, CSNP, CPIE...
Moyens	
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	Etat, AESN, départements, conseils régionaux...

TECHNICITE	
Descriptif des engagements possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un public cible : des scolaires, des élus, des particuliers concernés par Natura 2000,... - Mettre en places des actions destinées à sensibiliser aux richesses du site, à leur mise en valeur et à leur pérennité en lien avec l'environnement socio-économique de la vallée. - S'aider de supports variés : <ul style="list-style-type: none"> → Conception, fabrication et diffusion de supports de communication : plaquettes, expositions, articles de presse, ... → Organisation d'animations pédagogiques et d'événementiels sur les sites.

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de classes labellisées « Natura 2000 » (partenariat EPTB/CPIE-écoles)... ? - Plaquettes de sensibilisation à la protection des chiroptères. 	

Mettre en œuvre les politiques définies dans le SDAGE Seine Normandie et dans le SAGE Bresle et respectueuses de la préservation de la ressource et des zones humides.

**Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle**

**MESURE
ACCOMPAGNATRICE**

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Tous les milieux et toutes les espèces.	
Objectifs	Étant donné les objectifs communs qui existent entre les démarches « Natura 2000 » et « SAGE » de la Bresle, une adéquation entre les deux documents et leurs orientations doit être respectée.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Tout le bassin versant.
------------------------------	-------------------------

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	EPTB Bresle
Moyens	-
Coûts	-
Financements possibles	-

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	Une prise de conscience locale se développe avec l'émergence du SAGE de la Bresle. Les élus locaux, membres de la commission locale de l'eau et/ou des groupes thématiques, s'intéressent et s'impliquent plus dans la gestion des cours d'eau. La démarche Natura 2000 ou du SAGE en fonction de l'état d'avancement de l'un ou de l'autre, doit s'appuyer sur les travaux les plus aboutis en la matière de ces deux dossiers, de façon à conserver cette cohérence indispensable à la préservation des milieux naturels et des espèces, dont la présence reste fortement conditionnée par la qualité de la ressource à l'échelle globale du bassin versant.
---	--

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Suivi de l'élaboration du DOCOB sur le site Natura 2000 et de l'élaboration du projet de SAGE Bresle.

Préservation des stocks de poissons migrateurs : lutte contre le braconnage

Site Natura 2000 FR2200363
Vallée de la Bresle

MESURE
ACCOMPAGNATRICE

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
	Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	1106
Objectifs	Lutter contre le braconnage. Le braconnage en estuaire ou en dehors des règles établies en eau douce, existe sur la Bresle ; la surveillance est très difficile à assurer et des prélèvements frauduleux sont, semble t'il, toujours commis. L'espèce cible est le saumon atlantique mais les autres espèces arrêtées au titre du site peuvent être mises par défaut. Les mesures prises pour le saumon leur seront bien évidemment bénéfiques.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Les communes situées au niveau de l'embouchure de la Bresle (Le Tréport, Mers les Bains) même si elles ne sont pas en site Natura 2000.
-----------------------	---

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	Services de la police de la pêche (ONEMA ?, gendarmerie maritime, DDAF,...)
Moyens	
Coûts	Sur devis.
Financements possibles	Etat, AESN, départements, conseils régionaux, Europe ?...

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	<p>La pêche illégale en zone estuarienne, côtière et littorale représenterait une menace pour les stocks de saumons atlantiques. Son impact n'est pas connu de manière précise. Les actions de lutte contre le braconnage, notamment les actions de police semblent difficiles et intègrent plusieurs services qui ont rarement du temps disponible pour surveiller la zone et prendre les braconniers sur le fait.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Il est donc proposé dans un premier temps de réaliser une surveillance qui permettra de quantifier l'importance de ce braconnage et donc d'évaluer son impact sur le stock de saumons de la rivière à partir d'un protocole défini au niveau régional. Dans un deuxième temps, en fonction des résultats du suivi, il s'agira de développer une action de police pour identifier et verbaliser les braconniers.2. En parallèle, il serait souhaitable d'élargir la compétence de l'ONEMA à l'estuaire, sur le problème piscicole en eau douce et sur le volet suivi et surveillance.3. En parallèle aussi, des actions de communication peuvent être mises en place (panneau, ...) et de surveillance (vidéo surveillance).
--------------------------------------	--

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

- Nombre de contrôles effectués par an.
- Nombre de verbalisations/mises en demeure/infractions constatées.

Suivi de la colonisation des frayères par les salmonidés : un outil d'étude de l'efficacité des aménagements piscicoles

Site Natura 2000 FR2200363 Vallée de la Bresle	MESURE ACCOMPAGNATRICE
---	---

OBJECTIFS POURSUIVIS

Habitats et espèces	Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
	Lamproie fluviatile (<i>Lampetra fluviatilis</i>)	1099
	Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)	1106
Objectifs	Suivi des populations des espèces piscicoles migratrices avec corrélation entre les taux de recolonisation des frayères et les aménagements réalisés au titre de la restauration de la libre circulation de poissons migrateurs.	

PERIMETRE D'APPLICATION

Territoires concernés	Toutes les communes riveraines des cours d'eau avec une priorité sur les communes riveraines en Natura 2000.
------------------------------	--

CONDITIONS DE REALISATION

Nature de l'opérateur	EPTB Bresle, ONEMA, FDAAPPMA76, SEINORMIGR...
Moyens	
Coûts	- sur devis
Financements possibles	CG 76, AESN, SIBV, DIREN, FDAAPPMA76, SEINORMIGR

TECHNICITE

Descriptif des engagements possibles	<p>Une démarche périodique de recensement de frayères de grands salmonidés migrateurs a été initiée sur la Bresle pendant l'hiver 2004/2005. Sur la base de cet état initial et compte tenu des travaux d'aménagement indispensables à la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs sur ces axes, il est important de pouvoir suivre l'évolution de la colonisation des frayères actuelles et des nouvelles frayères qui auront été rendues accessibles. L'action se présente sous la forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De campagnes périodiques (tous les 3 ans – à définir) de comptage et de caractérisation des frayères observées avec localisation précise ; <p>Il est nécessaire de l'étendre à l'ensemble du linéaire des sites concernés et pour toutes les espèces d'intérêt communautaire ou à protéger.</p> <p>En tout état de cause, le(s) protocole(s) de suivi devra(ont) être défini(s) en collaboration avec les services compétents (ONEMA, FDAAPPMA76). Les données ainsi récoltées devront faire l'objet d'une diffusion sur l'ensemble de la zone concernée par les sites Natura 2000.</p>
---	--

INDICATEURS DE SUIVI ET CONTROLES

❖ Comparaison des surfaces colonisés, colonisables, du nombre de frayères répertoriés (avec leur taille)... entre les différentes campagnes.
--